

PROJET EDUCATIF



JARDIN D'ENFANTS

PROJET EDUCATIF

Définition du projet éducatif (réf. circulaire n°2000-762-art. 180-10)

Le projet éducatif est élaboré pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien être des enfants. Il traduit une vision globale de l'éducation, une représentation de l'enfant et de son développement, sous-entendues par des savoirs et des valeurs. Concrètement, il détermine les méthodes de travail, l'organisation des groupes d'enfants et des activités.

Le Jardin d'Enfants est une structure d'accueil à mi-chemin entre la crèche et l'école où les enfants peuvent découvrir, s'éveiller et apprendre, entourés par une équipe de professionnelles de la petite enfance.

Il a pour mission d'accueillir les enfants âgés de 2 à 6 ans. Il contribue à l'éveil et au développement global des enfants d'âge préscolaire en veillant au respect des besoins fondamentaux de l'enfant.

1- LE LIEN AVEC LES FAMILLES

- **Personnalisation de l'accueil et accompagnement dans la séparation**
- **Ecoute et accompagnement des parents**
- **Un lieu d'échanges entre enfants, parents et professionnelles**
- **Assurer un lien constructif entre parents, équipe, enfant**

L'accueil d'un enfant passe par l'accueil du/des parents, par la prise en compte de son histoire et celle de sa famille.

Le moment de l'arrivée de l'enfant et de sa famille est un moment essentiel qu'il faut savoir préparer afin d'instaurer progressivement une relation de confiance et de garantir une qualité d'échange entre les professionnelles et les parents.

Il s'agira également pour certaines familles d'une première séparation parfois difficile à vivre aussi bien pour l'enfant que pour ses parents, ce temps doit donc être organisé et accompagné.

L'accueil d'un enfant handicapé ou atteint d'une maladie chronique pourra être fait en collaboration avec la famille, le médecin attaché de la structure, et les éventuels intervenants. Un projet individualisé sera établi et évalué régulièrement.

a- Prendre le temps d'accueillir, d'écouter les familles

➤ Au moment de l'inscription un accueil individualisé est fait pour chaque famille permettant d'avoir des échanges sur l'histoire de l'enfant, les attentes des parents, le fonctionnement de la structure, les modalités d'inscription. Ce temps permet aux parents ainsi qu'aux enfants d'avoir une première prise de contact avec l'équipe éducative qui les accueillera plus tard ainsi qu'avec les locaux.

➤ Un temps d'adaptation sera prévu et planifié avec les parents qui permettra à l'enfant de prendre progressivement ses repères. Ce temps d'adaptation peut varier d'un l'enfant à l'autre.

➤ Un accueil individualisé du matin et du soir : au moment de l'arrivée de l'enfant, un des membres de l'équipe se rend disponible pour que les parents nous transmettent toutes les informations qui leur semblent importantes. Le soir un temps de transmission est également fait avec la famille afin de raconter le déroulement individualisé de la journée de l'enfant. Toutes les informations sont notées sur un cahier de transmissions (repas, sieste, soins, observations éventuelles...), il permet à l'équipe de faire la continuité entre la maison et le Jardin d'Enfants et d'adapter si nécessaire au mieux les actions de la journée.

b-Informer et communiquer avec les familles :

➤ Panneau d'affichage dans les vestiaires montrant par le biais de photos les activités vécues par les enfants et les activités organisées.

➤ Organisation de réunions d'information sur la vie de la structure ou sur certains thèmes (en lien par exemple avec le médecin référent de la structure).

➤ Possibilité d'avoir des entretiens individuels avec la responsable de la structure.

➤ Instauration d'un cahier de liaison pour les informations d'ordre général.

➤ Organisation d'une soirée « portes ouvertes » en lien avec l'école

L'équipe sera à l'écoute des idées et réflexions des parents.

c-Participation des familles à la vie de la structure :

➤ Chaque enfant apportera régulièrement son cahier de vie et d'activités à la maison montrant les activités réalisées et les temps forts vécus au Jardin d'Enfants. Ces cahiers sont également un support pour la famille pour raconter un évènement vécu par l'enfant dans la famille (vacances, évènements...)

➤ Organisation de temps festifs communs avec l'école où les familles sont invitées : fête de Noël, kermesse, repas...

2- L'ACCUEIL DE L'ENFANT

- Respecter l'enfant dans son développement personnel
- Proposer un espace de découvertes, d'éveil et d'apprentissages
- Créer un lien sécurisant pour l'enfant (où l'adulte reste à l'écoute de ses besoins)
- Apprendre progressivement à faire partie d'un groupe

L'accueil de l'enfant au quotidien doit répondre à ses différents besoins : être accompagné dans la séparation, recevoir les soins nécessaires, respecter son rythme, échanger avec les autres, évoluer dans un climat sécurisant et chaleureux, devenir autonome pour les actes de la vie quotidienne.

a- Les repères et le besoin de sécurité affective

Pour l'accueil en collectivité, la mise en place de repères est primordiale pour le bien-être de l'enfant. En effet, celui-ci a besoin d'une stabilité pour pouvoir évoluer au sein de la structure, et se sentir en confiance. Ainsi, l'équipe s'applique à instaurer un rythme journalier.

- Ritualisation de la journée : elle est rythmée par différents moments clefs qui constituent des repères permettant à l'enfant de se situer dans la journée, dans l'espace et donc d'être sécurisé.
- Respect des rituels mis en place par les enfants
- Verbalisation de l'adulte du déroulement de journée, du vécu de l'enfant et de certaines situations
- Cohésion de l'équipe dans ce qui est mis en place et respect de la parole et du travail de chacun
- Personnalisation d'espaces pour chaque enfant : chaque enfant dispose d'un espace qui lui est propre : pochette personnelle permettant de mettre ses affaires ainsi que son doudou qui reste ainsi à disposition, emplacement du lit pour la sieste, casier personnel pour le rangement de ses vêtements, identification des objets personnels par un tampon
- Assurer un lien entre la vie au jardin d'enfants et la maison en

instaaurant des temps de parole sur son vécu permettant à chacun de pouvoir s'exprimer

➤ Besoin de maternage : l'adulte est disponible pour réconforter et rassurer l'enfant, le prendre dans les bras si celui-ci en exprime le besoin.

b-Le respect du rythme

Chaque enfant a son propre rythme, il est nécessaire de le respecter dans les apprentissages ainsi que dans les différents actes de vie (sommeil, repas...). L'observation va ici permettre à chaque professionnelle de repérer les différents besoins et ainsi adapter son intervention.

➤ Les actes de vie : - **l'alimentation** :

Dans le cadre de la campagne nationale de prévention contre l'obésité, la collation du matin se compose uniquement d'un jus de fruit. Le repas du midi est servi à 11h45, le goûter à 16h00. Chaque repas est donc espacé de 4h00, permettant ainsi de respecter le rythme biologique de chaque enfant.

Le repas, plus qu'un moment qui ponctue la journée, est un temps convivial, propice aux échanges et où l'adulte reste disponible pour discuter.

C'est aussi un moment de découverte gustative (sucré, salé, épicé...), de ce fait les enfants sont incités à goûter les plats mais ne sont pas obligés de terminer leur assiette, l'autonomie passe aussi par la confiance accordée à l'enfant quand il dit qu'il n'a plus faim, le plus important étant que le repas reste un moment de plaisir.

Cependant, le repas est aussi un temps avec des règles, dans le but de respecter chacun, il est donc demandé aux enfants de respecter certaines règles.

-les temps calmes et de repos :

Des temps de retour au calme sont proposés dans la journée (après la récréation, avant le repas...). Chaque enfant a également la possibilité de s'isoler s'il en éprouve le besoin à n'importe quel moment de la journée.

Un temps de repos le midi est également proposé à tous les enfants. Le respect du sommeil c'est aussi adapter au mieux l'accompagnement au coucher qui est ritualisé et verbalisé. Chaque enfant a, dans la salle de sieste, un espace qui lui est propre, il est toujours couché dans son lit et à la même place afin de respecter ses repères et ses rituels. Des séparations sont également installées entre les lits afin d'aménager des coins plus intimes et donc plus propices à l'endormissement.

Pour le réveil le respect du rythme est également observé, l'équipe veille à ce que le sommeil de chacun soit respecté.

-l'acquisition de la propreté :

L'acquisition de la propreté se fait au rythme de chaque enfant et en collaboration avec la famille. Cette acquisition fait l'objet d'un accompagnement personnalisé : lorsque l'équipe sent l'intérêt de l'enfant grandir, le pot est proposé mais pas imposé à chaque change. L'équipe veille dans cette étape de la vie de l'enfant à avoir un discours valorisant, encourageant, et les progrès seront partagés avec la famille lors des retrouvailles.

c- Le développement de l'autonomie

L'accueil au quotidien a également pour objectif de rendre l'enfant autonome c'est-à-dire d'acquérir une aptitude à faire soi-même ses propres choix tout en fixant un cadre sécurisant.

Pour cela l'équipe dans les actes qu'elle porte au quotidien veille à :

- valoriser les initiatives
 - ne pas faire à la place de l'enfant mais le laisser accomplir seul ses actions
 - laisser les jeux à portée des enfants afin qu'ils puissent se servir et ranger seul
 - créer un espace où l'enfant peut faire un maximum de choses seul.
- L'aménagement de l'espace reste toujours le même afin que l'enfant sache toujours où trouver ce dont il a besoin.

Pour les plus jeunes, les enfants ont le choix de participer ou pas à l'activité.

d-La socialisation

Dans une collectivité, l'enfant va rencontrer ses pairs, il apprendra progressivement à exprimer son point de vue tout en apprenant à respecter celui des autres.

Il s'agit pour l'enfant d'acquérir la capacité à vivre avec les autres et à entrer en relation tout en respectant les règles du groupe.

➤ l'apprentissage de la vie en collectivité c'est :

- respecter la parole de chacun, et apprendre à ne pas couper la parole
- apprendre à écouter les autres
- respecter les règles de vie de la structure et le matériel
- respecter l'autre (l'enfant et l'adulte)

Pour cela, l'équipe veille à avoir une cohérence dans les règles établies ainsi que dans le discours.

➤ La rencontre de l'autre :

• dans le cadre du jardin d'enfants : dans tous les actes de la vie quotidienne l'enfant sera en relation avec l'autre. Au quotidien des temps de regroupement sont également organisés afin que chacun puisse s'exprimer sur ses envies, son vécu, apprendre à s'exprimer dans un groupe et développer le langage.

• par le partenariat et les sorties : tout au long de l'année, des rencontres sont organisées avec différents partenaires : l'école, le foyer logement des personnes âgées (afin de développer les liens intergénérationnels), la bibliothèque, intervenants en théâtre, musique, danse, cirque, associations, spectacles... Ces différents partenaires et sorties permettent à l'enfant d'ouvrir son champs de vision sur le monde extérieur et la vie sociale, se repérer dans l'espace, d'apprendre des règles de sécurité...

• par l'organisation de temps festifs (fête de Noël, galette des rois, kermesse...)

e- Les activités

Les activités sont proposées en fonction des besoins de chacun. Chaque enfant est unique, il est important de le suivre dans son développement en respectant son rythme dans les différents apprentissages. Elles sont proposées dans un climat de confiance, de relation, de communication et de langage.

Tous les matins, le groupe d'enfants est divisé en 2 (par tranche d'âge : 2/3 ans, 3/4 ans), une activité spécifique est proposée en fonction des besoins et de l'évolution de chacun au sein du groupe.

Chaque groupe est encadré par une professionnelle qui observe, écoute, explique, sécurise, aide, et adapte ses interventions en fonction de l'enfant.

Par l'activité, l'enfant joue et par le jeu apprend en imaginant, assemblant, créant, imitant, bougeant, communiquant. Chaque activité contribue à l'épanouissement de tous les aspects de la personnalité de l'enfant.

Des moments de jeux libres en présence d'un adulte observateur alternent avec des moments d'activités où l'adulte est acteur :

➤ les temps de jeux libre : l'aménagement de l'espace propose une diversité de jeux et de jouets accessibles pour que l'enfant puisse développer sa créativité, son imagination et par le jeu rencontrer l'autre. Les espaces dinette, poupées, voitures sont pour l'enfant un moyen d'expression propre, indispensable pour mieux comprendre les mécanismes du monde dans lequel il se trouve, et exprimer ses ressentis.

➤ les activités : un panel d'activités est proposé au quotidien :

• **la motricité fine** : - la pâte à modeler ou ateliers avec différentes matières molles : le modelage favorise l'exploration motrice par la manipulation avec les mains puis avec les doigts, l'agilité et la créativité. Différentes matières peuvent être utilisées comme la pâte à sel, l'argile...

- la peinture, le dessin, le collage, découpage : ces activités permettent à l'enfant de laisser des traces, de maîtriser son geste, et d'aborder des premières notions telles que la représentation dans l'espace (limite, bord, vertical, horizontal, intérieur et extérieur). La proposition de différents supports et outils va également favoriser l'expression créative propre à l'enfant.

- le transvasement de pâtes ou autres graines : vider, remplir, laisser couler, construire ou démolir permet à l'enfant d'intégrer différentes notions comme dedans ou dehors, vide ou plein, petit ou grand, réaliser la malléabilité des choses, des sensations du toucher à travers différentes matières.

• **la psychomotricité** : l'éveil corporel, les rondes, les parcours, les jeux collectifs, les activités sportives... Ces activités motrices sont un moyen d'éveil, de découverte, d'exploration de son corps. Elles permettent de prendre conscience de son corps et de ses capacités motrices (sauter, ramper, tenir en équilibre...), de se situer dans l'espace, de coordonner ses gestes.

• **les jeux de découverte** : puzzles, encastremets, jeux de constructions, les perles, le loto... Ils permettent à l'enfant par l'observation et par la manipulation d'aborder certaines notions telles que : les couleurs, les formes, la déduction, la comparaison, la différence, la ressemblance...

• **les activités d'éveil et découverte du monde** : musique, les activités gustatives ou tactiles, le jardinage, activités thématiques (les saisons, la mer, les légumes...), les sorties... Ces ateliers vont permettre à l'enfant d'être sensibilisé au monde qui l'entoure : il va ainsi pouvoir découvrir son environnement par le biais de différentes expériences et activités.

• **les spectacles** : chaque trimestre un spectacle est proposé aux enfants en partenariat avec une classe maternelle d'une autre école. Ces temps sont l'occasion de découvrir l'univers du spectacle, d'aborder certains thèmes, mais également de rencontrer d'autres enfants.

• **les activités spécifiques** proposées aux enfants de 3/4 ans :
Un projet passerelle a été élaboré en collaboration avec l'école primaire de la commune. Ce projet a pour but d'établir une cohérence et une continuité

éducative entre les deux structures pour la prise en charge des enfants accueillis.

Il s'agit de permettre à l'enfant un passage progressif vers l'école en :

- assurant une continuité dans les apprentissages
- en lui donnant des repères spatiaux en le familiarisant avec les locaux de l'école
- en facilitant l'intégration dans la classe
- en l'habituant à rencontrer et à partager des moments avec les autres élèves de l'école
- en le familiarisant à l'organisation, aux règles de vie de la classe et de l'école

Pour cela, afin d'assurer une continuité dans les apprentissages entre le jardin d'enfants et l'école, des activités autour du graphisme, les 1eres formes de mathématique, la pré-lecture sont proposées aux enfants. Un travail en collaboration avec l'enseignant est fait concernant ces acquisitions.

Tout au long de l'année des projets communs sont également développés : spectacle de Noël, Kermesse, spectacles et sorties.

A chaque mois de juin les enfants allant à la rentrée suivante en Moyenne section vont passer du temps dans leur future classe en compagnie d'une professionnelle du jardin d'enfants afin de pouvoir bénéficier d'une intégration progressive à l'école.

Enfin, depuis la réforme des rythmes scolaires, les enfants de moyenne section sont accueillis au jardin d'enfants un après-midi par semaine dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaire. Ce temps est consacré à des activités ludiques (bricolages, sorties...) permettant à l'enfant de développer sa créativité et son imagination.

f-L'accueil pendant les vacances scolaires

Le Jardin d'Enfants accueille également les enfants pendant les vacances scolaires. Il accueille les enfants présents tout au long de l'année mais aussi des enfants scolarisés dans d'autres communes.

Les différents objectifs précédemment décrits autour des repères, du respect du rythme, de l'autonomie, la socialisation et des activités sont également développés lors des périodes extrascolaires. Cependant les activités cognitives font place à des activités plus ludiques. Il s'agit pour l'équipe d'organiser des loisirs et des vacances pour tous (avec notamment d'avantage de sorties à l'aire de jeux, promenades, plages...)

3- LE DEROULEMENT DE JOURNEE ET LES LOCAUX

➤ Une journée type :

7h30 : ouverture du jardin d'enfants, arrivée des premiers enfants

9h00 : collation

9h15 : temps de regroupement (discussion sur l'organisation de la journée, le temps, le jour, moment de parole sur le vécu de chacun, comptines)

9h30 : le groupe est divisé en 2 pour les différentes activités proposées, puis activités.

10h30 : sortie ou jeux libres

11h00 : activités (découverte du monde, psychomotricité...)

11h30 : temps de regroupement pour retour au calme avant le repas avec des histoires

11h45 : départs pour certains, moment du repas pour les enfants restant en journée continue

12h45 : couchers et sieste

Réveil échelonné

15h00 : activités (jeux de société, ordinateur, graphisme, jeu libre...)

16h00 : goûter

16h30 : départs échelonnés

18h45 : fermeture du jardin d'enfants

➤ L'espace de vie :

Les locaux sont adaptés pour répondre au mieux à l'ensemble des objectifs : 2 salles de sieste qui servent également de salle de psychomotricité, une salle de change et toilettes avec des séparations, une salle de repas, une salle d'activités, un vestiaire, un bureau et le jardin.

4- LE PERSONNEL ENCADRANT

➤ Le personnel : L'équipe du jardin d'enfants se compose de 3 professionnelles : une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, un agent social titulaire du CAP Petit Enfance, ayant chacune une formation et des compétences à la fois différentes et complémentaires. Un travail d'écoute, de respect, où chacun apporte ses connaissances est primordial pour la prise en charge d'un groupe d'enfants et la mise en place des projets.

➤ L'accueil des stagiaires : l'accueil des stagiaires sera personnalisé suivant les objectifs du stage avec un suivi régulier avec la responsable. Une charte d'accueil est présentée à chaque stagiaire en début de stage.

5- LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Le jardin d'enfants travaille en partenariat et en complémentarité avec différentes structures, institutions ayant des projets communs :

➤ l'école : il s'agit ici d'intégrer progressivement l'enfant dans la structure qui l'accueillera plus tard en organisant des temps de regroupement autour de manifestations (Noël, carnaval, fête de la musique...).

➤ le foyer logement des personnes âgées : des temps de rencontres sont également organisés autour de temps festifs

➤ la bibliothèque : tous les 15 jours les enfants se rendent à la bibliothèque où un atelier lecture est organisé par une bénévole, c'est aussi pour eux l'occasion d'y emprunter un livre pour le ramener à la maison.

➤ le médecin de la structure qui peut rencontrer la famille et les enfants pour les visites d'admission, lors de réunions et qui travaille également en collaboration avec l'équipe éducative (rédaction de protocoles, informations générales, formation...)

➤ la psychologue : une psychologue intervient une fois par trimestre en réunion avec l'équipe éducative afin d'animer des analyses de pratique.

➤ la commune

➤ l'intercommunalité avec les services petite enfance des communes environnantes et la communauté de communes

➤ les services sociaux : PMI, CAF, DDCS.

L'équipe éducative aura donc pour mission d'organiser un environnement et des activités appropriées à l'enfant afin qu'il trouve à la fois un bien être physique et moral pour accéder au développement de sa personnalité.